

**CONSEIL DE COMMUNAUTE
SEANCE DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021
COMPTE-RENDU DES DECISIONS**

En application de l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales,

Date de la convocation : 15/09/2021

Date d'affichage :

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois du mois de septembre à quatorze heures, en application des articles L5211-1, L5211-2, L5211-6 et L5211-11 du Code général des collectivités territoriales, le conseil de communauté de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Palais des congrès, 22 cours Honoré Cresp à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES EN EXERCICE : 69

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Marie AMMIRATI, Ali AMRANE, Pierre ASCHIERI, Marc BAZALGETTE, Philippe BONELLI, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Catherine BUTTY, Marino CASSEZ, Raoul CASTEL, Claude CEPPI, Marie CHABAUD, Murièle CHABERT, Henri CHIRIS, Marc COMBE, Jean-Louis CONIL, Valérie COPIN, Laurence COSTE, Cyril DAUPHOUD, Jean-Marc DELIA, Odile DESPLANQUES, Nicolas DOYEN, Paul EUZIERE, François FERRY, Yves FUNEL, Jean-Marc GARNIER, Marie-Louise GOURDON, Patrick ISNARD, Pauline LAUNAY, Jean-Marc MACARIO, Claude MASCARELLI, Roger MISSENTI, Robert NOVELLI, Nicole NUTINI, Ismaël OGEZ, Annie OGGERO-MAIRE, Christian ORTEGA, Michèle PAGANIN, Pascal PELLEGRINO, Serge PERCHERON, Roland RAIBAUDI, Gilles RONDONI, François ROUSTAN, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Catherine SEGUIN, Claude SERRA, Florence SIMON, Martine ULBADI, David VARRONE, Alain YBERT, Christian ZEDET.

ARRIVÉS EN COURS DE SEANCE : Pierre BORNET après le vote de la délibération n°133, Jean-Marc DELIA avant le vote de la délibération n°133.

PARTIS EN COURS DE SEANCE : Marie AMMIRATI après la délibération n°180, Claude CEPPI après la délibération n°133, Jean-Marc GARNIER après la délibération n°145, Patrick ISNARD après la délibération n°179, Annie OGGERO-MAIRE après la délibération n°157, David VARRONE après la délibération n°165, Christian ZEDET après la délibération n°133.

PROCURATIONS : Aline BOURDAIRE à Claude MASCARELLI, Magali CONESA à Paul EUZIERE, Julie CREACH à Marc COMBE, Gérard DELHOMEZ à David VARRONE, Brigitte LUCAS à Claude SERRA, Christophe MARTELLO à Pierre ASCHIERI, Sylvie MORLIERE à Christian ORTEGA, Christophe MOREL à Dominique BOURRET, Christiane REQUISTON à Roland RAIBAUDI, Claude CEPPI à Jérôme VIAUD à partir de la délibération n°134, Jean-Marc GARNIER à Gilles RONDINI à partir de la délibération n°146, Annie OGGERO-MAIRE à Serge PERCHERON à partir de la délibération n°158, Christian ZEDET à Marie AMMIRATI de la délibération n° 134 à la n°180, Marie AMMIRATI et Christian ZEDET à Jean-Marc MACARIO à partir de la délibération n°181.

ABSENTS : Claude BOMPAR, Stéphane CASSARINI, Anne-Marie DUVAL, Gilbert EININGER, Annie FRECHE, Karine GIGODOT.

A ETE DESIGNE SECRETAIRE DE SEANCE : Philippe BONELLI

Le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 1^{er} avril 2021 est adopté à l'unanimité.

Sur demande de Paul EUZIERE qui souhaite pouvoir écouter l'enregistrement pour vérifier 1 point, l'approbation du Procès-verbal du 10 juin est reportée au prochain conseil de communauté.

1- Communication des décisions prises par Monsieur le Président conformément à l'ordonnance n°2020_391 du 1^{er} avril 2020 et conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales.

DP2021_045	Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Fondation Apprentis d'Auteuil dans le cadre de France services des Aspres
DP2021_046	Conclusion d'une convention de cession de spectacle entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour les Jardins du Musée International de la Parfumerie et l'association « Née au vent », en vue de l'organisation d'un spectacle 8 juillet 2021
DP2021_047	Conclusion d'une convention de paiement du loyer et des charges à 3F SUD suite au relogement de gardien de l'ESCVS dans le cadre d'une procédure contentieuse et de travaux d'urgence de sécurisation
DP2021_048	Conclusion d'une convention de cession de spectacle entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour les Jardins du Musée International de la Parfumerie et l'association «La Compagnie de la Hulotte », en vue de l'organisation de spectacles le 22 juillet 2021
DP2021_049	Conclusion d'une convention de cession de spectacle entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour les Jardins du Musée International de la Parfumerie et l'association «La Compagnie de la Hulotte », en vue de l'organisation d'un spectacle le 12 août 2021
DP2021_050	Equilibre social de l'habitat – Signature d'une convention de partenariat logement résidence « Le Parc » établie entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse (CA du Pays de Grasse) et le Centre Hospitalier de Grasse CHG).
DP2021_051	Convention de mise à disposition de vélos à assistance électrique au profit de l'association « Choisir le Vélo »
DP2021_052	Signature d'une convention d'occupation domaniale pour l'exploitation de l'espace snack buvette de la piscine municipale de Peymeinade pendant la période estivale 2021
DP2021_053	Amélioration du parc privé – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Grasse (OPAH) 2017-2021 - Signature d'un avenant n°2 à la convention de prestations intégrées de suivi-animation entre la SPL Pays de Grasse Développement et la Communauté d'agglomération.
DP2021_054	Convention d'adhésion à « Grasse campus » service de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour l'établissement Université Côte d'Azur (UCA)
DP2021_055	Conclusion d'une convention de cession de spectacle entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour les Jardins du Musée International de la Parfumerie et l'association L'arbre à couleurs, en vue de l'organisation d'un spectacle le 26 août 2021

DP2021_056	Conclusion d'une convention de cession de spectacle entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour les Jardins du Musée International de la Parfumerie et l'association «La Compagnie de la Hulotte », en vue de l'organisation d'un spectacle le 7 août 2021.
DP2021_057	Hors-série - Editions BEAUX ARTS. « Les savoir-faire du parfum » - Musée International de la Parfumerie – Vente à la boutique du MIP
DP2021_058	Mise en vente de nouveaux produits à la boutique du Musée International de la Parfumerie
DP2021_059	Sortie de certains produits du stock de la boutique du Musée International de la Parfumerie
DP2021_060	Convention de partenariat à « Grasse campus », service de la CAPG entre ENEDIS et l'antenne de Grasse de la Graduate School of Engineering ECAM-EPMI ainsi que la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2021_061	Convention d'adhésion à « Grasse campus » service de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour l'établissement Université Côte d'Azur (UCA)
DP2021_062	Convention de location d'un local au profit de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2021_063	Convention de mise à disposition du terrain situé sur la parcelle cadastrée BK 251 entre le Commune de Grasse et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2021_064	Conclusion d'une convention de partenariat avec la société PASS CULTURE en vue de la mise en place de dispositif lancé par le Ministère de la Culture.
DP2021_065	avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux pour le centre de loisirs entre le Commune d'Auribeau-sur-Siagne et la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2021_066	Signature d'une convention d'occupation domaniale pour l'exploitation d'un Food Truck à la piscine Altitude 500 à Grasse pendant la période estivale 2021
DP2021_067	mise à la réforme de biens mobiliers et immobiliers
DP2021_068	Prise en charge des frais de stationnement, de repas et de goodies pour les participants du 42 ^{ème} Forum Territorial Culture Science PACA organisé par le Musée International de la Parfumerie le 24 septembre 2021
DP2021_069	Signature d'une convention de partenariat entre la CAPG pour le Musée International de la Parfumerie (miP), et la Société des Amis du Louvre.
DP2021_070	Prise en charge des frais de transport, d'hébergement et de repas pour une intervenante au Musée International de la Parfumerie
DP2021_071	Hors-série - BEAUX ARTS Editions. « Les savoir-faire du parfum » - Musée International de la Parfumerie – Vente à la boutique des JMIP
DP2021_072	Acceptation d'une bourse complémentaire à la subvention allouée à la CAPG dans le cadre du programme « Rouvrir le monde » et sa rétribution aux artistes en résidence

DP2021_073	Signature d'un avenant à la convention d'occupation domaniale pour l'exploitation d'un Food Truck à la piscine Altitude 500 à Grasse pendant la période estivale 2021.
DP2021_074	Convention de partenariat entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la Caisse d'assurance retraite et de santé au travail Sud-Est
DP2021_075	Approbation de la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs par KLAXIT
DP2021_076	Convention d'adhésion aux services de GRASSE CAMPUS service de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse pour l'ECAM-EPMI
DP2021_077	Convention d'adhésion d' ISIPCA aux services de GRASSE CAMPUS service de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse
DP2021_078	Mise en vente de nouveaux produits à la boutique du Musée International de la Parfumerie.

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

2. Communication des décisions prises par Monsieur le Président au titre des marchés à procédure adaptée conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales

2021/17	Mission d'assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers et assimilés sur une partie du territoire de la CAPG	Groupeement conjoint SAGE ENGINEERING SARL (Mandataire) / PARME AVOCATS	16/06/2021	39 900€
2021/18	Mission ponctuelle de surveillance du Musée International de la Parfumerie (MIP)	Groupeement solidaire SARL BOGATYR SECURITE (mandataire) / SARL MAJORT SECURITY	14/06/2021	26 941.10 €
2021/19.1	FOURNITURE ET LIVRAISON DE VETEMENTS DE TRAVAIL – 3 lots. Lot n°1 : Fourniture et livraison de vêtements de travail pour les services de la petite enfance et du maintien à domicile	SARL SERICONCEPT	25/06/2021	4 385,65 €

2021/19.2	FOURNITURE ET LIVRAISON DE VETEMENTS DE TRAVAIL – 3 lots. Lot 02 : Fourniture et livraison de vêtements de travail	SARL SERICONCEPT	25/06/2021	5 808,25 €
2021/19.3	FOURNITURE ET LIVRAISON DE VETEMENTS DE TRAVAIL – 3 lots. Lot 03 : Fourniture et livraison d'équipements de protection individuelle	SARL SERICONCEPT	25/06/2021	6 593,60 €
2021/20	Restauration du gîte pastoral d'Adom sur la commune des Mujouls	SARL BDV BAT	25/6/2021	64 244,38 €
2021/21	Travaux de renouvellement du réseau d'eaux usées, Chemin des Moulières sur la commune de Pégomas.	SEETP SAS	15/7/2021	93 670 €
2021/22	Travaux de serrurerie – métallerie sur le patrimoine communautaire du Pays de Grasse	REMETAL	12/7/2021	58 139 €
2021/23	Mission de présentation du programme « Watty à l'école » pour la sensibilisation à la transition écologique	SAS ECO CO2	30/6/2021	année scolaire 2021-2022 : 7 456 € année scolaire 2022-2023 : 7 456 €
2021/24.2	Prestations de conseil et d'assistance en matière juridique (2 lots) Lot 02 : Prestations de conseil et d'assistance en droit public et privé	SCP LONQUEUE - SAGALOVITSCH - EGLIE-RICHTERS & ASSOCIES	15/7/2021	5 400 €
2021/25	Maintenance et exploitation des installations de chauffage, de climatisation, ventilation et d'eau chaude sanitaire de	ENGIE ENERGIE SERVICES SA – ENGIE Solutions	29/7/2021	14 130 €

	certains bâtiments de la CAPG			
2021/26	Travaux de ravalement de façade de la salle d'armes André Astier située sur la commune de Grasse	SAS EITB	26/8/2021	32 202 €
2021/27	Fourniture et livraison de repas et de goûters en liaison froide pour la restauration scolaire, les centres de loisirs et les crèches Marchés passés sans publicité ni mise en concurrence en raison de leur montant - Article R2122-8 du Code de la Commande Publique	SODEXO	26/8/2021	54 925,92 €
2021/28	Insertion sociale et professionnelle ayant comme support des prestations d'entretien des espaces verts des sites de la CAPG	ESAT LA BASTIDE	15/9/2021	13 134,72 €

Le conseil de communauté prend acte.

3. Communication des décisions prises par le bureau communautaire conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales.

DB2021_044	Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur en vue des projets dans le cadre de la relance culturelle au Musée International de la Parfumerie et aux Jardins du miP.
DB2021_045	Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Provence-Alpes-Côte d'Azur en vue des projets menés au Musée International de la Parfumerie et aux Jardins du miP, dans le cadre de la relance culturelle.
DB2021_046	Signature d'une charte d'engagement en faveur des TPE et PME locales avec la CCINCA - SMALL BUSINESS ACT 06 (SBA)
DB2021_047	Création d'un campus étudiant dans l'ancien palais de justice de Grasse - Dépôt d'un permis de construire modificatif

DB2021_048	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du Pays de Grasse (2017-2021) - Subventions aux propriétaires
DB2021_049	Marchés publics – Marché à procédure adaptée – Rénovation de l'auberge communale du Chanan à Briançonnet (12 lots) - Lot 01 : Terrassements/Démolitions/Gros-œuvre/Maçonnerie/Étanchéité/VRD Avenant n°1 au marché n°2020/01.1

Le conseil de communauté prend acte de ces décisions.

DELIBERATIONS

N°133 : Maintien d'un membre du bureau dans ses fonctions

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** : (Vote à bulletins secrets : votants 62 : 60 votes POUR, 2 votes BLANCS)

- **DE MAINTENIR** Monsieur David VARRONE dans ses fonctions de membre du bureau communautaire.

N°134 : Budget principal 2021 - Décision modificative n°1

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE, Magali CONESA, Patrick ISNARD) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 de 2021 du budget principal au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2021 et de l'arrêter comme détaillée selon la maquette budgétaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillées conformément à la maquette budgétaire;
- **D'ADRESSER** la présente délibération et la décision modificative n°1 à Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°135 : Budget annexe Eau Potable 2021 - Décision modificative n°1

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE, Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 de 2021 du budget annexe « eau » au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2021 et de l'arrêter comme détaillée selon la maquette budgétaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillées conformément à la maquette budgétaire ;
- **D'ADRESSER** la présente délibération et la décision modificative n°1 à Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°136 : Budget annexe Assainissement 2021 - Décision modificative n°1

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité (abstention : Paul EUZIERE, Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°1 de 2021 du budget annexe « assainissement » au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le total par section qui lui est présenté pour l'exercice 2021 et de l'arrêter comme détaillée selon la maquette budgétaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillées conformément à la maquette budgétaire ;
- **D'ADRESSER** la présente délibération et la décision modificative n°1 à Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°137 : Entreprises de spectacle vivant – Exonérations de cotisation foncière des entreprises

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'EXONERER** de cotisation foncière des entreprises à hauteur de 100%, les entreprises de spectacles vivants relevant des catégories ci-après :
 - les théâtres nationaux,
 - les autres théâtres fixes,
 - les tournées théâtrales et les théâtres démontables exclusivement consacrés à des spectacles d'art dramatique, lyrique ou chorégraphique,
 - les concerts symphoniques et autres, les orchestres divers et les chorales,
 - les théâtres de marionnettes, les cabarets artistiques, les cafés-concerts, les music-halls et cirques à l'exclusion des établissements où il est d'usage de consommer pendant les séances,
 - les spectacles musicaux et de variétés,
 - les lieux de diffusion de spectacles vivants d'une capacité moyenne d'accueil du public inférieure à 1 500 places.
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°138 : Examen de la demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la société DECATHLON située sur la Commune de Grasse pour l'année 2022

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE NE PAS EXONERER** la société DECATHLON située sur la commune de Grasse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2022 ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à M. le Préfet des Alpes Maritimes, Monsieur le Comptable public de Grasse et M. le Directeur de la société DECATHLON.

N°139 : Examen de la demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la société SCI MAG GRASSE située sur la Commune de Grasse pour l'année 2022

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE NE PAS EXONERER** la société SCI MAG GRASSE située sur la commune de Grasse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2022 ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à M. le Préfet des Alpes Maritimes, Monsieur le Comptable public de Grasse et M. le Directeur de la société SCI MAG GRASSE.

N°140 : Examen de la demande d'exonération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de la société VETIR-SAS située sur la Commune de Grasse pour l'année 2022

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE NE PAS EXONERER** la société VETIR-SAS située sur la commune de Grasse de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2022 ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à M. le Préfet des Alpes Maritimes, Monsieur le Comptable public de Grasse et M. le Directeur de la société VETIR-SAS.

N°141 : Souscription d'une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 2 000 000 €

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE SOUSCRIRE** une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 2 000 000 € (deux millions d'euros) auprès de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur selon les caractéristiques suivantes :
 - Prêteur : Caisse d'Epargne Côte d'Azur
 - Ligne du prêt : ligne de trésorerie utilisable par Tirages
 - Plafond : 2 000 000 €
 - Durée : 12 mois
 - Taux : €STR (flooré à 0) + marge de 0,58%
 - Base de calcul : exact/360
 - Calcul des intérêts : Taux € STR flooré à zéro + marge fixe de +0,58%, soit un taux facturé de 0,58 % l'an aux conditions actuelles (-0,568% au 31 août 2021)
 - Paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
 - Process de traitement automatique :
 - Tirage : crédit d'office
 - Remboursement : débit d'office
 - Frais de dossier ou parts sociales : 0,10% soit 2.000 €
 - Commission d'engagement : néant
 - Commission de non-utilisation : néant
 - Commission de mouvement : néant
 - Commission de gestion : néant
 - Typologie GISSLER : 1A
- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement de toutes sommes dues au titre du contrat de prêt ;

- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à réaliser les opérations d’exécution de cette ligne de trésorerie dans les limites des conditions contractuelles définies ci-dessus ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°142 : Règlement budgétaire et financier (RBF) de la CA du Pays de Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité (abstention : Gérard DELHOMEZ) **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** le présent Règlement Budgétaire et Financier (RBF) ;
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes et à Monsieur le Comptable public de Grasse.

N°143 : Répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) 2021

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** de la répartition de droit commun reprise dans le tableau n°1 ci-dessous ;

Ventilation Communauté d’agglomération du Pays de Grasse/communes

	Prélèvement	En %
CAPG	854.672 €	35 %
Communes	1.572.968 €	65 %
Total	2.427.640 €	100 %

Ventilation part des communes

	Prélèvement de droit commun
AMIRAT	741 €
ANDON	11 731 €
AURIBEAU – SUR – SIAGNE	35 967 €
BRIANCONNET	3 133 €
CABRIS	25 682 €
CAILLE	6 594 €
COLLONGUES	1 016 €
ESCRAGNOLLES	5 871 €
GARS	- €
GRASSE	815 941 €
LE MAS	2 234 €
MOUANS-SARTOUX	199 339 €
MUJOULS	591 €
PEGOMAS	92 594 €
PEYMEINADE	118 368 €
LA ROQUETTE – SUR – SIAGNE	70 192 €
SAINT AUBAN	4 040 €
SAINT CEZAIRE SUR SIAGNE	54 630 €

SAINT VALLIER DE THIEY	44 342 €
SERANON	7 681 €
SPERACEDES	21 908 €
LE TIGNET	43 546 €
VALDEROURE	6 827 €
TOTAUX	1 572 968 €

- **DE REPARTIR** pour 2021 le prélèvement selon le tableau n°2 repris ci-dessous ;

Ventilation Communauté d'agglomération du Pays de Grasse/communes

	Prélèvement	En %
CAPG	1 473 415 €	61%
Communes	954 225 €	39%
Total	2 427 640 €	100%

	Prélèvement
AMIRAT	472 €
ANDON	6 844 €
AURIBEAU – SUR – SIAGNE	20 967 €
BRIANCONNET	1 875 €
CABRIS	15 294€
CAILLE	3 979 €
COLLONGUES	640 €
ESCRAGNOLLES	3 477 €
GARS	0
GRASSE	500 027 €
LE MAS	1 353 €
MOUANS-SARTOUX	120 013 €
MUJOULS	364 €
PEGOMAS	55 570 €
PEYMEINADE	71 023 €
LA ROQUETTE – SUR – SIAGNE	42 540 €
SAINT-AUBAN	2 458 €
SAINT-CEZAIRE – SUR – SIAGNE	32 764 €
SAINT-VALLIER-DE-THIEY	26 374 €
SERANON	4 583 €
SPERACEDES	13 374 €
LE TIGNET	26 187 €
VALDEROURE	4 047 €
TOTAUX	954 225 €

Cette proposition de répartition traduit une solidarité financière renforcée de la CAPG en direction des communes. La CAPG acquitte en lieu et place des communes 618 743€ supplémentaires.

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes Maritimes, à Monsieur le Comptable public de Grasse, et à Mesdames et Messieurs les Maires des communes du territoire de la CAPG.

N°144 : Approbation de la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs par Klaxit

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la convention relative à l'attribution d'une aide financière aux covoitureurs par Klaxit ;
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer la convention et ses éventuels avenants ;
- **DE DIRE** que le budget alloué à cette action est prévu aux budgets 2021 et suivants.

N°145 : Régie des Transports Sillages - Mise en place de la facilitation de paiement pour l'achat des abonnements annuels de la Gamme Tarifaire Sillages et modification des tarifs des Pass Jeune mensuel, trimestriel, annuel et été

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la mise en place de la facilitation de paiement pour l'achat des abonnements annuels de la Gamme Tarifaire Sillages consistant à lisser le paiement des abonnements annuels, ainsi que la modification des tarifs des Pass Jeune mensuel, trimestriel, annuel et été ;
- **DE PRECISER** que cette Gamme Tarifaire sera appliquée à compter du 1^{er} octobre 2021 ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Président ou son représentant d'accomplir toutes démarches utiles à la mise en œuvre de cette Gamme Tarifaire.

N°146 : Tarification Multimodale des Alpes-Maritimes – Avenant n°2 à la Convention relative à la mise en place d'une tarification multimodale sur le périmètre des Alpes-Maritimes et de Monaco.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les termes de l'avenant n°2 à la convention relative à mise en place d'une tarification multimodale sur le périmètre des Alpes-Maritimes et de Monaco, portant plus spécifiquement sur les modalités de calcul des reversements de recettes des Pass Sud Azur entre les Parties ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer le présent avenant n°2.

N°147 : Plan Climat Energie Territorial (PCET) – Création de nouveaux tarifs pour les utilisateurs des bornes rapides du réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables WiiiZ

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** la grille tarifaire ci-dessus, pour les utilisateurs des bornes rapides du réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables WiiiZ sur la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- **DE METTRE A JOUR** le recueil des tarifs ;

- **D’AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant à mettre en œuvre la présente délibération, ainsi qu’à signer tous les actes et documents relatifs à son application.

N°148 : Plan Climat Energie Territorial (PCET) – Avenant n°2 à la convention de mandat de gestion de recettes pour l’encaissement des recettes du réseau de bornes de recharge WiiiZ entre la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse et la société SODETREL/IZIVIA

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** les termes de l’avenant n°2 de prorogation de la convention de mandat de gestion de recettes pour l’encaissement des potentielles subventions ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant à signer l’avenant n°2.

N°149 : Convention Tripartite entre le Département des Alpes-Maritimes, la ville de La Roquette-Sur-Siagne et la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse relative à la réalisation du parking de covoiturage des « Iscles » sur la commune de la Roquette-Sur-Siagne

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** les termes de la convention tripartite entre le Département des Alpes-Maritimes, la ville de la Roquette-Sur-Siagne et la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse portant sur l’entretien du parking de covoiturage des « Iscles » sur la commune de la Roquette-Sur-Siagne ;
- **D’APPROUVER** les modalités techniques, financières et juridiques de cette convention ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants, ainsi que toute pièce administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l’exécution de la présente Délibération.

N°150 : Choix du futur mode de gestion pour l’exploitation du réseau du Transports Urbains et Scolaires Sillages : saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) préalablement à la délibération portant sur le principe à une Délégation de Service Public

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité **DECIDE** :

- **DE SAISIR** la Commission Consultative des Services Publics Locaux, afin de recueillir son avis sur le principe de la Délégation de Service Public et les différents scénarii de délégations de service public proposés pour l’exploitation du réseau de transports urbains et scolaires Sillages, dans les conditions prévues à l’article L1411-4 du Code général des collectivités territoriales ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président, à signer tous les actes relatifs à la saisine de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, ainsi que toute pièce administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l’exécution de la présente délibération.

N°151 : Nouveau Programme National de Renouveau Urban (NPNRU)Projet de Renouveau urbain du Pays de Grasse financé au titre du NPNRU - Grasse Centre ancien - Opération de recyclage de l'ilot ancien dégradé « Médiathèque Sud »Attribution d'une subvention à la SPL Pays de Grasse Développement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** une subvention de 373 208 € à la SPL Pays de Grasse Développement, pour le financement de l'opération de recyclage de l'habitat ancien dégradé « Ilot Médiathèque Sud », conformément à l'annexe financière C4 de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain (NPNRU) ;
- **D'APPROUVER** le versement de cette subvention, selon l'échéancier, et d'effectuer un premier versement de 120 000 € sur l'exercice 2021 ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2021 et suivants au chapitre 204, article 20422 ;
- **D'ETABLIR** une convention de financement entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SPL Pays de Grasse Développement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président ou son représentant à signer ladite convention de financement annexée à la présente délibération, et tout document qui ferait suite à la présente délibération.

N°152 : Nouveau Programme National de Renouveau Urban (NPNRU)Projet de Renouveau urbain du Pays de Grasse financé au titre du NPNRU - Grasse Centre ancien - Opération de recyclage de l'ilot ancien dégradé Placette Attribution d'une subvention à la SPL Pays de Grasse Développement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** une subvention de 289 508 € à la SPL Pays de Grasse Développement, pour le financement de l'opération de recyclage de l'habitat ancien dégradé « Ilot Placette », conformément à l'annexe financière C4 de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain (NPNRU) ;
- **D'APPROUVER** le versement de cette subvention, selon l'échéancier, et d'effectuer un premier versement de 40 000 € sur l'exercice 2021 ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2021 et suivants au chapitre 204, article 20422 ;
- **D'ETABLIR** une convention de financement entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et la SPL Pays de Grasse Développement ;
- **D'AUTORISER** Monsieur Le Président ou son représentant à signer ladite convention de financement annexée à la présente délibération, et tout document qui ferait suite à la présente délibération.

N°153 : Nouveau Programme National de Renouveau Urban (NPNRU)Projet de Renouveau urbain du Pays de Grasse financé au titre du NPNRU - Grasse Centre ancien - Opération de recyclage de l'ilot ancien dégradé Roustan Attribution d'une subvention à la SPL Pays de Grasse Développement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D’ACCORDER** une subvention de 307 445 € à la SPL Pays de Grasse Développement, pour le financement de l’opération de recyclage de l’habitat ancien dégradé « Ilot Roustan », conformément à l’annexe financière C4 de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain (NPNRU) ;
- **D’APPROUVER** le versement de cette subvention, selon l’échéancier, et d’effectuer un premier versement de 40 000 € sur l’exercice 2021 ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux budgets 2021 et suivants au chapitre 204, article 20422 ;
- **D’ETABLIR** une convention de financement entre la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse et la SPL Pays de Grasse Développement ;
- **D’AUTORISER** Monsieur Le Président ou son représentant à signer ladite convention de financement annexée à la présente délibération, et tout document qui ferait suite à la présente délibération.

N°154 : Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH) du Pays de Grasse 2017-2020 - Signature de l’avenant n°2 à la convention

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** les termes de l’avenant n°2 à la convention d’Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat du Pays de Grasse 2017-2020 ;
- **D’AUTORISER** Monsieur Le Président ou son représentant à signer cet avenant ;
- **DE SOLLICITER** de l’Anah les aides à l’ingénierie pour le financement de l’équipe opérationnelle ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°155 : Opération d’acquisition en VEFA « Les Piboules » de 18 logements locatifs sociaux (13 PLUS, 5 PLAI), située 453-553 avenue de Cannes à Mouans-Sartoux (06 370) - Garantie d’emprunts CDC accordée à UNICIL SA d’HLM - Contrat de Prêt N° 122239

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de Prêt N° 122239, et suivant les modalités exposées ;
- **D’ETABLIR** une convention de garantie d’emprunts entre la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse et UNICIL SA D’HABITATIONS A LOYER MODERE ;
- **D’ETABLIR** une convention de réservation de logements, jointe en annexe, entre la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse et UNICIL SA D’HABITATIONS A LOYER MODERE ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ces conventions ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°156 : Opération de construction de 60 logements financés en PLUS, en PLAI et en PLS Résidence « Sidi Brahim » à Grasse (06 130)- Garantie d'emprunts CDC complémentaire accordée à 3F SUD SA d'HLM - Contrat de Prêt N° 125200

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE, Magali CONESA) **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de Prêt N° 125200, et suivant les modalités exposées ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et 3F SUD SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°157 : Opération de construction neuve de 62 logements dont 43 logements locatifs sociaux financés en PLUS et en PLAI - Résidence "Sonia Delaunay" à Mouans-Sartoux (06 370)- Garantie d'emprunts CDC complémentaire accordée à l'ESH Logis Familial - Contrat de prêt n°121543

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de 100% selon les caractéristiques et conditions du contrat de Prêt N° 121543, et suivant les modalités exposées ;
- **D'ETABLIR** une convention de garantie d'emprunts entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et LOGIS FAMILIAL SA D'HABITATIONS A LOYER MODERE ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

N°158 : Tableau des effectifs n°35 - Création, suppression et mise à jour d'emplois

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE SUPPRIMER** les 14 postes suivants :
 - 2 rédacteurs,
 - 1 adjoint d'animation à 22h00,
 - 2 agents sociaux principaux de 2ème classe à 25h00,
 - 2 agents sociaux à 17h30,
 - 5 agents sociaux à 15h00,
 - 1 agent social à 12h00,
 - 1 agent social à 2h30.
- **DE CREER** les 56 postes suivants à temps complet :
 - 2 attachés principaux,
 - 1 attaché,
 - 2 rédacteurs,

- 9 adjoints administratifs principaux de 1ère classe (dont 1 SILLAGES),
 - 8 adjoints administratifs principaux de 2ème classe,
 - 3 adjoints administratifs,
 - 1 ingénieur principal,
 - 1 technicien principal de 2ème classe,
 - 4 techniciens,
 - 2 agents de maîtrise principaux (dont 1 SILLAGES),
 - 1 agent de maîtrise,
 - 5 adjoints techniques principaux de 2ème classe,
 - 1 animateur principal de 2ème classe,
 - 1 adjoint d'animation principal de 1ère classe,
 - 2 adjoints d'animation principaux de 2ème classe,
 - 4 adjoints d'animation,
 - 2 puéricultrices de classe supérieure,
 - 3 éducatrices de jeunes enfants de classe exceptionnelle,
 - 1 auxiliaire de puériculture principale de 1ère classe,
 - 2 auxiliaires de puériculture principales de 2^{ème} classe,
 - 1 adjoint du patrimoine principal de 2ème classe.
- **DE PREVOIR DE SUPPRIMER** les 43 postes ci-dessous après avis du comité technique :
- 2 attachés,
 - 1 rédacteur principal de 1ère classe,
 - 8 adjoints administratifs principaux de 2ème classe (dont 1 SILLAGES),
 - 7 adjoints administratifs,
 - 1 ingénieur,
 - 1 technicien,
 - 1 agent de maîtrise principal,
 - 3 agents de maîtrise (dont 1 SILLAGES),
 - 1 adjoint technique principal de 1ère classe,
 - 5 adjoints techniques,
 - 1 animateur,
 - 1 adjoint d'animation principal de 2ème classe,
 - 2 adjoints d'animation,
 - 2 puéricultrices de classe normale,
 - 3 éducatrices de jeunes enfants,
 - 1 auxiliaire de puériculture principale de 1^{ère} classe,
 - 2 auxiliaires de puériculture principales de 2ème classe,
 - 1 adjoint du patrimoine.
- **D'APPROUVER** le tableau des effectifs modifié n°35 ;

N°159 : Indemnité forfaitaire pour fonctions itinérantes – Ajout d'une fonction

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ADOPTER** le versement de l'indemnité forfaitaire pour fonctions itinérantes à compter du 1^{er} octobre 2021 pour les assistant(es) maternel(les) en complément des fonctions définies dans la délibération n°DL2019_004 du 8 février 2019 ;
- **D'INSCRIRE** les crédits suffisants au budget 2021 et suivants.

N°160 : Pépinière InnovaGrasse/conventions de coworking relatives aux formules d'hébergement (découverte, pied à terre, illimitée)

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** les conventions cadre de coworking correspondant aux trois formules proposées par la pépinière InnovaGrasse ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions de coworking avec les coworkers ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre.

N°161 : Avenant à la convention de partenariat relative au fonds départemental d’urgence covid 19 conclue avec la CCINCA en soutien aux acteurs économiques du territoire impactés par la pandémie. Report d’un an des remboursements.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** le report d’une année de la procédure de recouvrement des avances remboursables accordées dans le cadre du fonds d’urgence départemental COVID 19 à destination des entreprises contraintes d’arrêter totalement ou partiellement leur activité ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer l’avenant à la convention dudit fonds de soutien conclue avec la Chambre de Commerce et d’Industrie Nice Côte d’Azur, annexée à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les autres dispositions de ladite convention sont inchangées et que les entreprises bénéficiant d’un prêt restent tenues d’honorer les modalités de remboursement.

N°162 : Participation au capital social de la société coopérative d’intérêt collectif (SCIC) Terre Adonis et versement d’une avance remboursable pour l’opération de la « Colle blanche » à Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à engager la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse à souscrire 2 parts sociales de 1 000 euros chacune, pour participer au capital de la SCIC Terre Adonis ainsi qu’à l’opération « Colle blanche » sous forme d’avance remboursable à hauteur de 10 000 € telle que décrite dans la convention ;
- **D’APPROUVER** le principe de versement en investissement au titre de l’exercice 2021 d’un montant de 2 000 € pour participer au capital social de la SCIC Terre Adonis et le versement d’une avance remboursable de 10 000 € au bénéfice de la SCIC Terre Adonis ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021 ;
- **D’AUTORISER** la participation de 2 000 euros correspondant à la souscription de 2 parts sociales pour à la SCIC Terre Adonis ;
- **D’AUTORISER** le versement d’une avance remboursable de 10 000 € au bénéfice de la SCIC Terre Adonis qui sera notifiée sous forme d’aide de minimis dont la subvention sera égale à 5 929.75 €;
- **DE DESIGNER** en qualité de représentant titulaire et de représentant suppléant de la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse pour siéger au sein des assemblées de la SCIC Terre Adonis :
 - Titulaire : Raoul CASTEL

- Suppléant : Christian ORTEGA

Monsieur Raoul CASTEL et Monsieur Christian ORTEGA certifient qu'ils ne sont frappés d'aucune interdiction de gérer et administrer une société et ne sont pas régis par le statut de la fonction publique au titre de leur activité professionnelle en cours.

- **DE NOTIFIER** la présente délibération à la SCIC Terre Adonis.

N°163 : Délégation de maîtrise d'ouvrage à la Commune de Grasse pour la création d'un campus étudiants dans l'ancien Palais de justice

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Paul EUZIERE, Magali CONESA, Patrick ISNARD et Gérard DELHOMEZ) **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet de création d'un campus rue de l'Ancien Palais de justice pour un montant de 6 070 858 € HT, soit 7 285 029 € TTC ;
- **DE CONFIER** la maîtrise d'ouvrage des travaux envisagés à la commune de Grasse ;
- **D'ADOPTER** le plan de financement ;
- **DE DIRE** que le financement des prestations sera prévu aux budgets 2021 et suivants ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage.

N°164 : Désignation de représentants au sein du comité de pilotage de l'Université Côte d'Azur

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à la majorité absolue (contre : Gérard DELHOMEZ) **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** pour représenter la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au sein du comité de pilotage de l'université Côte d'Azur :

Titulaire : Christian ORTEGA

Suppléant : Claude SERRA

- **DE NOTIFIER** la présente délibération au président de l'Université Côte d'Azur.

N°165 : Attribution d'une contribution financière au titre de l'exercice 2021 et signature d'une convention de partenariat avec l'association - Comité Régional du Tourisme (CRT) Côte d'Azur France

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'attribution d'une contribution financière d'un montant de 15 000 € à l'Association Comité régional du tourisme Côte d'Azur France au titre de l'exercice 2021 et autoriser son versement ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention de partenariat faisant état de cette contribution ainsi que tout document relatif à son exécution ;

- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021.

N°166 : Avenant au bail commercial conclu entre la CAPG et la SAS HANGAR 21 pour un local situé dans la copropriété au 144 Chemin St Marc quartier de la Paoute à Grasse

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les modalités du projet d'avenant au bail commercial du local cadastré DT 199, 200, 390, 391, 392, 393 situé dans la copropriété au 144 Chemin St Marc quartier de la Paoute à Grasse ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant au bail commercial.

N°167 : Maison médicale intercommunale de Valderoure – Avenant au bail à usage professionnel de Madame Anne LAUVIGE, orthophoniste et conclusion d'un contrat de partenariat au profit de Madame Caroline PARODI, orthophoniste

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'extension du bénéfice du contrat de bail à usage professionnel de Madame Anne LAUVIGE au profit de l'orthophoniste Madame Caroline PARODI et la modification de l'indice de révision annuelle du loyer ;
- **D'APPROUVER** les modalités contenues dans le projet d'avenant au bail à usage professionnel à conclure entre Madame Anne LAUVIGE, Madame Caroline PARODI et la CAPG ;
- **D'APPROUVER** la conclusion du contrat de partenariat au bénéfice du praticien Madame Caroline PARODI et la CAPG ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant audit bail à usage professionnel et le contrat de partenariat pour la période restant à courir pour le nouvel orthophoniste.

N°168 : Procès-verbal de mise à disposition d'un bien appartenant à la commune d'Auribeau-sur-Siagne en faveur de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse nécessaire à l'exercice de la compétence.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'ACCEPTER** la mise à disposition d'une partie des locaux situés dans l'école de la Commune destinés à l'accueil de loisirs d'Auribeau-sur-Siagne, au 116 chemin des Cannebier ;
- **D'APPROUVER** le procès-verbal de mise à disposition de ladite partie de propriété de la commune d'Auribeau-sur-Siagne au profit de la communauté d'agglomération du Pays de Grasse ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition de ladite partie de propriété de la commune d'Auribeau-sur-Siagne.

N°169 : Augmentation de la capacité d'accueil et approbation de l'agrément modulable de l'établissement d'accueil du jeune enfant « la voie lactée »

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** l’augmentation de la capacité d’accueil de l’établissement du jeune enfant « La Voie Lactée » passant ainsi la structure de 34 à 36 places à compter du 1^{er} septembre 2021 ;
- **DE MODIFIER** l’agrément modulable à compter du 1^{er} septembre 2021 comme suit :

Horaires /Jours	lundi, mardi, jeudi, vendredi	mercredi
7h30-8h00	12 places	6 places
8h00-8h30	20 places	14 places
8h30-17h00	36 places	26 places
17h00-17h30	25 places	15 places
17h30-18h00	16 places	10 places

N°170 : Programmation prévention de droit commun 2021 : attribution de subventions / signature des conventions d’objectifs et de financement

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** l’attribution d’une subvention pour les bénéficiaires suivants :
 - HARPÈGES – LES ACCORDS SOLIDAIRES : 35 000 € ;
 - ARPAS : 6 000 € ;
 - FONDATION APPRENTIS D’AUTEUIL : 8 000 € ;
 - MÉDIATION MOSAÏQUE : 1 000 €
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions d’objectifs et de financement 2021 annexées à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021, au chapitre 65, article 6574.

N°171 : Approbation du rapport annuel 2020 sur la mise en œuvre de la politique de la ville

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** le rapport annuel, sur la mise en œuvre de la politique de la ville et de le rendre public.

N°172 : Versement des subventions aux opérateurs du territoire dans le cadre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) Accompagnement Social et Radicalisation - Signature des conventions d’objectifs et de financement.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le Conseil de communauté à l’unanimité **DECIDE** : (ne prennent pas part au vote : Nicole NUTINI et Jérôme VIAUD)

- **D’APPROUVER** l’attribution d’une subvention pour les bénéficiaires suivants :
 - Association Alter-Égax : 2000 € (14 septembre) ;
 - Association Alter-Égax : 2 000 € (*Plan départemental « objectif zéro sexisme », le sexisme tue aussi*) ;
 - Association Arpas : 1 000 € (stages)
 - Association Arpas : 2 000 € (*Prévention des violences au sein du couple par stages de responsabilisation*) ;

- Association Arpas : 6 000 € (*Prévention de la délinquance chez les jeunes majeurs sans qualification et adolescents déscolarisés*) ;
 - Association Bayreuth Silence Miranda : 3 500 € (*SOIS FORT-E: Action théâtrale de prévention pour aborder les risques de l'influence chez les adolescents*) ;
 - Compagnie Entracte : 1 000 € (théâtre sur la prévention du harcèlement, bien-vivre ensemble)
 - Association Fondation Apprentis d'Auteuil : 3 000 € (*Chantier éducatif Maraichage*) ;
 - Association Harpèges : 19 500 € (*Aide aux victimes, violences intrafamiliales, violences faites aux femmes*) ;
 - Association Harpèges : 9 000 € (Dispositif de prévention des risques de délinquance et de radicalisation - Grand centre) ;
 - Association Mission Locale du Pays de Grasse : 1 000 € (*hors les murs*)
 - Association Mission Locale du Pays de Grasse : 1 000 € (*Poursuite du soutien au dispositif des conseillers référents de justice des Missions Locales*) ;
 - Association Montjoye : 1 000 € (*Stage de Responsabilité parentale (S.R.P.) - Grasse*)
 - Association Une voix pour elles : 4 500 € (on bouge et kits d'urgence pour les femmes victimes de violences)
 - Association Soli-cités : 1 000 € (art-thérapie et prévention)
 - Association Soli-cités : 2 300 € (Equithérapie)
 - Association Jeter l'@ncre : 2 700 € (conférences parentales)
 - Association Parcours le monde : 1 000 € (AGIR)
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les conventions annexées à la présente délibération ainsi que tout document nécessaire à leur mise en œuvre.
 - **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021, au chapitre 65, article 6574

N°173 : Convention de partenariat avec le CEN PACA « Conservatoire d'Espace Naturel Provence Alpes Côte d'Azur »

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec le « Conservatoire d'Espace Naturel Provence - Alpes - Côte d'Azur » et tous documents permettant la bonne exécution de cette action ;
- **D'AUTORISER** le versement au « Conservatoire d'Espace Naturel Provence- Alpes - Côte d'Azur » de la somme de 3195 €/an pour l'exécution des prestations prévues dans la convention ;
- **DE DIRE** que cette dépense est prévue aux budgets 2021 et suivants.

N°174 : Convention de partenariat avec l'association « Les Jardins du Loup »

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de partenariat ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec l'association « Les Jardins du Loup » et tous documents permettant la bonne exécution de cette action ;

- **D’AUTORISER** le versement à l’association « Les Jardins du Loup » de la somme de 5 700 € /an pour l’exécution des prestations prévues dans la convention ;
- **DE DIRE** que cette dépense est prévue aux budgets 2021 et suivants.

N°175 : Convention de partenariat avec l’association « Méditerranée 2000 »

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** les termes de la convention de partenariat ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l’association Méditerranée 2000 et tous documents permettant la bonne exécution de cette action ;
- **D’AUTORISER** le versement à l’Association « Méditerranée 2000 » de la somme de 11 245 € / an pour l’exécution des prestations prévues dans la convention ;
- **DE DIRE** que la dépense est prévue aux budgets 2021 et suivants.

N°176 : Convention de partenariat avec l’association « Sauvegarde de la Siagne et de son canal »

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité **DECIDE** :
(ne prend pas part au vote : Claude SERRA)

- **D’APPROUVER** les termes de la convention de partenariat ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l’association « Sauvegarde de la Siagne et de son canal » et tous documents permettant la bonne exécution de cette action ;
- **D’AUTORISER** le versement à l’association « Sauvegarde de la Siagne et de son canal » de la somme de 5453 €/an pour l’exécution des prestations prévues dans la convention ;
- **DE DIRE** que la dépense est inscrite aux budgets 2021 et suivants.

N°177 : Convention de partenariat avec l’association « Les Petits Débrouillards »

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** les termes de la convention de partenariat ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l’association, et tous documents, notamment des avenants à la présente convention, permettant la bonne exécution de cette action ;
- **D’AUTORISER** le versement à l’Association « Les Petits Débrouillards » de la somme de 7 000€ suivant le plan de financement ;
- **DE DIRE** que les crédits seront inscrits dans le budget 2021 et suivants.

N°178 : Convention de partenariat avec l’association « Ligue de protection des oiseaux (LPO PACA) »

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** les termes de la convention de partenariat ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l’Association LPO PACA, et tous documents permettant la bonne exécution de cette action ;
- **D’AUTORISER** le versement à l’Association « LPO PACA » de la somme forfaitaire de 5 950€/an ainsi que le paiement de formations « jardinons ensemble » avec un maximum de 5 formations par an et sur présentation de bon de commande suivant le plan de financement ;
- **DE DIRE** que cette dépense est prévue aux budgets 2021 et suivants.

N°179 : Désignation des représentants de la CAPG à la commission consultative de l’environnement de l’aéroport Cannes-Mandelieu

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** Jérôme VIAUD et Christian ORTEGA en qualité de titulaires ;
- **DE DESIGNER** Florence SIMON et Pierre ASCHIERI en qualité de suppléants.
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Madame la Sous-préfète de Grasse et à Monsieur le Directeur de l’aéroport Cannes-Mandelieu.

N°180 : Désignation des représentants auprès de la commission départementale des risques naturels majeurs

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité **DECIDE** :

- **DE DESIGNER** pour représenter la Communauté d’agglomération du Pays de Grasse au sein de la commission départementale des risques naturels majeurs :
 - Déléguée titulaire : Florence SIMON
 - Délégué suppléant : Philippe BONELLI
- **DE NOTIFIER** la présente délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

N°181 : Convention de participation financière entre la CAPG et la SPL Pays de Grasse Développement dans le cadre de la concession d’aménagement de l’opération dit des « terrains Feragnon – centre du village Nord » sur la commune de la Roquette-sur-Siagne.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l’unanimité **DECIDE** :

- **D’APPROUVER** le principe de la convention de participation financière à intervenir entre la CAPG et la SPL PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT pour un montant de 27 120 € HT pour les eaux pluviales et 25 395 € HT pour les eaux usées ;
- **D’APPROUVER** les modalités financières et juridiques de cette convention ;
- **D’AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants, toute pièce administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l’exécution de la présente délibération ;

- **DE DIRE** que ces dépenses sont prévues au budget annexe de l'assainissement 2021 et au budget général 2021.

N°182 : Protocole transactionnel SICASIL/SUEZ/CAPG

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet de protocole transactionnel ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant, à signer le protocole transactionnel entre la CAPG, le SICASIL et Suez Eau Franc ;
- **DE DIRE** que ces dépenses sont prévues au budget annexe eau 2021.

N°183 : Protocole transactionnel CAPG/SIEF

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet de protocole transactionnel pour que le SIEF rembourse à la CAPG les achats d'eau en gros effectués auprès du SICASIL pour la commune de Mouans-Sartoux ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer le protocole transactionnel entre la CAPG et le SIEF.

N°184 : Avenant n°15 au contrat de fourniture d'eau potable par le SICASIL a la CAPG pour la commune de Mouans-Sartoux

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** le projet d'avenant n°15 à conclure entre le SICASIL, SUEZ et CAPG ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant N°15 au contrat de fourniture d'eau potable ayant pour objet de prendre acte du transfert de ce dernier à la CAPG et de son renouvellement, avec prise d'effet à la date de signature de l'avenant.

N°185 : Convention de fourniture d'eau potable par la CAPG au SIEF

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention de fourniture d'eau potable en gros par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse au Syndicat Intercommunal des Eaux du Foulon ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention et tous documents y afférant.

N°186 : Rapports annuels 2020 du délégataire des services de l'eau potable de la commune de Grasse, de l'assainissement collectif des communes d'Auribeau-sur-Siagne, Grasse, Pégomas et la Roquette-sur-Siagne et de l'assainissement non collectif des communes d'Auribeau-sur-Siagne, Pégomas et la Roquette-sur-Siagne

Après avoir délibéré, le conseil de communauté **DECIDE** :

- **DE PRENDRE ACTE** des rapports suivants :
 - o RAD du service public de l'eau potable du territoire de la commune de Grasse,
 - o RAD du service public de l'assainissement collectif du territoire de la commune de Grasse,
 - o RAD du service public de l'assainissement collectif et non collectif du territoire de la commune de Pégomas,
 - o RAD du service public de l'assainissement collectif du territoire des communes d'Auribeau-sur-Siagne et la Roquette-sur-Siagne.

N°187 : Rapports 2020 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** les rapports suivants :
 - o RPQS du service public de l'eau potable du territoire de la commune de Grasse,
 - o RPQS du service public de l'assainissement collectif du territoire de la commune de Grasse,
 - o RPQS du service public de l'assainissement collectif du territoire de la commune de Pégomas,
 - o RPQS du service public de l'assainissement collectif du territoire des communes d'Auribeau-sur-Siagne et la Roquette-sur-Siagne
 - o RPQS du service public de l'assainissement non collectif du territoire de la commune de Grasse,
 - o RPQS du service public de l'assainissement non collectif du territoire des communes d'Auribeau-sur-Siagne, Pégomas et la Roquette-sur-Siagne.
- **DE METTRE** en ligne les rapports validés sur le site www.services.eaufrance.fr et de procéder aux obligations de publicité mentionnées à l'article L1411-13 ;
- **DE PRESENTER** ces rapports à la commission consultative des services publics locaux ;
- **DE NOTIFIER** les présents rapports aux Maires des communes concernées afin qu'ils le présentent à leur assemblée délibérante ;
- **DE NOTIFIER** cette délibération à Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes.

N°188 : BIOLANDES / Convention d'intervention foncière - avenant n°1

Après avoir délibéré et procédé au vote, le conseil de communauté à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE VALIDER** les termes de l'avenant à la convention d'intervention foncière en développement économique sur le site de la friche BIOLANDES signée le 22 janvier 2020 en ce qu'il prévoit l'augmentation du montant à hauteur de 5.500.000 € et qu'il introduit les règles du nouveau plan pluriannuel d'investissement de l'EPF PACA relatives aux modalités de cession ;

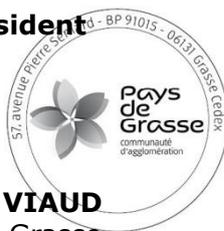
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant et tout document afférant à ce dossier.

La séance est levée à 17h40

Le présent compte-rendu est mis en ligne sur le site internet de la CAPG.

Fait à Grasse, le 27 septembre 2021

Le Président



Jérôme VIAUD
Maire de Grasse
Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes